



LEGENDE

SU Secteur Urbanisé et constructible

SN Secteur Naturel

 **Droit de préemption**

- 1** Préserver la perspective sur le château
- 2** Organiser le développement des équipements publics, dont l'école
- 3** Créer des stationnements à proximité des équipements publics
- 4** Réserver un accès autour de l'église, pour son entretien
- 5** Créer un fossé en amont de constructions existantes, sur la partie Est du bourg

COMMUNE DE GRIVESNES

ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

DROIT DE PREEMPTION

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 09 janvier 2012 approuvant la carte communale.

Le Maire,

PLAN 1 - Echelle 1 / 2 000ème

Espace'urba

Etudes et Conseils en urbanisme
11 rue Pasteur - B.P.4 - 76340 BLANGY SUR BRESLE
Tél : 02 32 97 11 91 - Fax : 02 32 97 12 54
Email : courriel@espaceurba.fr

Cabinet TESSON
Paysagiste - Concepteur

100, rue Jean Perrin - Z.I Douai-Dorignies - 59500 DOUAI
Tél : 03 27 98 23 64- Fax : 03 27 88 09 52
Email : h-tesson@wanadoo.fr